Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 71 (1983)

Heft: [2]

Artikel: L'évaluation du travail ménager en Suisse

Autor: Berenstein-Wavre, Jacqueline

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-276741

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'évaluation du travail ménager en Suisse

Pour que le travail ménager soit reconnu, il faut l'évaluer. Mais pour l'évaluer, il ne suffit pas de compter les heures... Telle est la conclusion de l'ASF.

Le travail ménager n'est pas rémunéré par un salaire fixe, excepté pour un petit nombre d'employés de maison. Il n'entre pas dans le calcul du produit national brut. Sur le plan économique, les personnes qui l'exécutent ne comptent pas parmi la population active. On n'accorde souvent que peu d'importance à ce travail, car on a tendance aujourd'hui à évaluer toutes les activités sur le plan financier et à les classer d'après ce critère.

Une image péjorative

Ce travail est accompli en grande partie, si ce n'est exclusivement, par des femmes. Beaucoup d'entre elles, qui n'exercent plus de profession à côté, ont l'impression que ni la société, ni la famille ne donne à ce travail sa juste valeur. Il se forme alors l'image légèrement péjorative de la femme qui est exclusivement ménagère, économiquement dépendante de son mari, exerçant des activités qu'on ne peut ni contrôler, ni mesurer.

L'utilité d'une évaluation

Les données manquant pour estimer la valeur de ce travail sur le plan financier, il règne la plus grande incertitude lorsqu'il faut demander un dédommagement à une assurance quand, à la suite d'accident, de maladie ou de décès, l'activité de la ménagère et de la mère cesse.

Le but essentiel d'une évaluation est que le travail ménager non rétribué soit estimé à sa juste valeur, par les femmes elles-mêmes et par la société, et que lui soit donnée une place équitable dans l'économie.

L'évaluation du travail ménager est difficile, car celui-ci consiste en différentes activités, et le temps qui leur est consacré varie considérablement selon la grandeur, la composition de la famille et les objectifs que l'on désire atteindre.

L'analyse de contenu du travail ménager

L'Alliance de sociétés féminines suisses (ASF) s'est mise à la tâche dès 1975 pour évaluer ce travail.

Une de ses commissions a chargé une femme ingénieur agronome, ETH, ayant suivi en Allemagne une spécialisation en économie domestique, d'analyser le travail ménager accompli dans 7 types de ménage, choisi selon le cycle de la vie (1) :

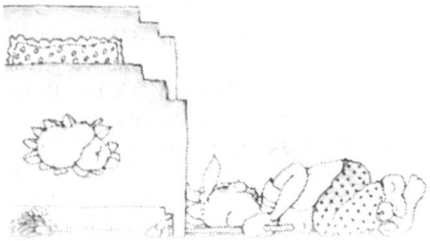

1. Ménage de célibataire
2. Jeune ménage sans enfants
3. Ménage avec un petit enfant
4. Ménage avec enfants (9, 6, 3 ans)
5. Ménage avec adolescents
6. Ménage de personnes âgées sans enfants
7. Ménage de veuve.

Dans chacun de ces ménages, et par la suite dans 65 autres, l'analyse du travail ménager a été faite en distinguant les onze rubriques suivantes.

1. *Direction du ménage*
   Planification, organisation, contrôle en fonction du temps disponible et du financement.
2. *Approvisionnement*
   Achat de marchandises et des services en tenant compte de l'offre et du marché.
3. *Nourriture*
   Préparation de repas sains et appétissants en tenant compte des différents besoins des membres de la famille.
4. *Nettoyage de la cuisine*
   Relaver la vaisselle, nettoyer les appareils.
5. *Entretien du logement*
   Nettoyage et petites réparations.
6. *Entretien du linge et des habits*
   Lavage à la main et à la machine, séchage et repassage, raccommodage.
7. *Confection et transformation des vêtements*
   Travaux de couture, tricot, confection de vêtements et d'objets.
8. *Soins aux enfants*
   En bas âge : soins corporels, nourriture, jeux, apprendre à parler. Plus âgés et adolescents : surveiller les devoirs, organisation des loisirs.
9. *Soins aux personnes âgées et aux malades*
   Veiller à un mode de vie sain. Discerner les troubles de santé. Appliquer les prescriptions du médecin.

10. *Entretien des plantes et du jardin*
Soigner les plantes d'appartement, du balcon, de jardin.

11. *Animaux domestiques*

On constate que la conception de ménage a été prise au sens large, et certaines activités qui ne sont pas absolument indispensables ont aussi été considérées comme activités ménagères. C'est ainsi qu'il a semblé juste d'inclure confection et transformation (objets et vêtements), entretien de plantes et soins aux animaux domestiques pour autant qu'il ne soient pas expressément qualifiés de hobby. (1)

Comment évaluer le travail ménager ?

La première méthode qui fut imaginée fut celle du *calcul des heures.*

Dans une première étude, publiée en allemand en 1977, la commission de l'ASF s'était basée sur le nombre d'heures de travail accomplies pour chacune des 11 rubriques et ce qu'elles auraient été payées sur le marché du travail. **Elle était parvenue alors à une moyenne de 10 à 11 francs de l'heure.**

Cette méthode n'a pas rencontré l'approbation de certaines femmes de la commission de l'ASF ; et surtout l'Institut de recherches économiques de l'Ecole polytechnique de Zurich (BWI), dont on avait utilisé mal à propos la méthode, s'y est opposé. Il estimait que le travail ménager était trop complexe pour pouvoir être évalué en heures de travail. Les éléments psychologiques, la responsabilité... n'entraient pas assez en ligne de compte. Une nurse ne « vaut » pas une jeune mère.

On songea alors à appliquer une autre méthode, celle de *l'estimation globale.* Dès 1979, une nouvelle commission de l'ASF fut mise sur pied, qui collabora pendant deux ans avec un représentant du BWI, spécialiste de l'évaluation des fonctions dans les entreprises.

Il s'agissait d'évaluer en points « valeur-travail », le travail accompli dans un ménage. Soixante-cinq cas ont été évalués, mis sur ordinateur, contrôlés. Pour chacun, les critères d'évaluation ont été appliqués afin d'obtenir son nombre de points valeur-travail, le maximum étant 1 000.

Les critères sont les suivants :

1. *Exigences intellectuelles,* capacité de penser de façon logique et créative (Points valeur-travail max. 175).
2. *Responsabilité* (150).
3. *Esprit d'initiative* (75).
4. *Autorité* (70).
5. *Tact* (50).
6. *Efforts physiques* (160).
7. *Efforts intellectuels* exigés par le travail, fréquence de ces efforts (50).
8. *Sollicitations psychologiques* (90).
9. *Efforts physiques demandés,* fréquence (50).
10. *Inconvénients dus à l'environnement* (50).
11. *Inconvénients dus au travail* (80).

Ainsi pour une femme seule dans une grande villa, éloignée du centre, avec 2 enfants de 10 et 13 ans, on est arrivé à un total de 841,5 points valeur-travail, **ce qui correspond à environ Fr. 2 200.— par mois de salaire, nourri, logé** (2).

« Combien vaut mon travail ? »

Personnellement je pense que cette méthode d'évaluation globale est la plus adéquate. Elle est souple et tient compte des objectifs et des priorités établis par chaque ménagère ou par chaque couple. Pour être la plus objective possible, cette méthode devrait être appliquée par une commission comprenant des aides familiales, des ménagères, des spécialistes de l'évolution des postes de travail et fonctionner à la demande des tribunaux, des sociétés d'assurances ou des avocats.

Quant à l'évaluation du travail de chaque ménagère qui se demande « combien vaut mon travail ? », c'est un autre problème. D'abord, elle pourrait essayer de l'analyser elle-même, d'en prendre conscience... Mais attention, il y a de la dynamite dans une telle recherche, de l'or aussi.

Voilà des siècles que la société enterre cette idée de la reconnaissance économique du travail ménager, et ne veut pas en entendre parler.

Espérons que le colloque qui aura lieu en mars sur ce sujet nous permettra de la déterrer, et de découvrir si la valeur économique du travail ménager est de l'or ou de la dynamite. Peut-être les deux. ●

Jacqueline Berenstein-Wavre

(1) Die Bewertung des Arbeitsplatzes in privaten Haushalten, ASF, 1977, épuisé.

(2) Wertschätzung der Haushaltarbeit, ASF, 1981. Un résumé va paraître en français début 1983. Renseignements : tél. 01/363 03 63.

Définition du travail ménager

Le travail ménager remplit trois buts essentiels et nécessaires pour la survie de la société :

- **préparer et renouveler les forces de travail des personnes vivant au foyer**
- **permettre l'épanouissement personnel de chaque membre de la famille**
- **transmettre une culture, une manière de vivre**

Dans le travail ménager, les éléments matériels et psychologiques sont intimement liés les uns aux autres. Ainsi la mère et le père transmettent une culture en jouant, consolent en donnant des soins, la mère apprend aux enfants une manière de vivre en préparant et en dispensant les repas, etc. C'est ce qui a fait dire que la ménagère a *un cerveau qui réfléchit, un cœur qui comprend, des mains qui travaillent.*

D'après la brochure « Evaluation du travail ménager », publié en allemand par l'Alliance de sociétés féminines suisse, Zurich, 1981.

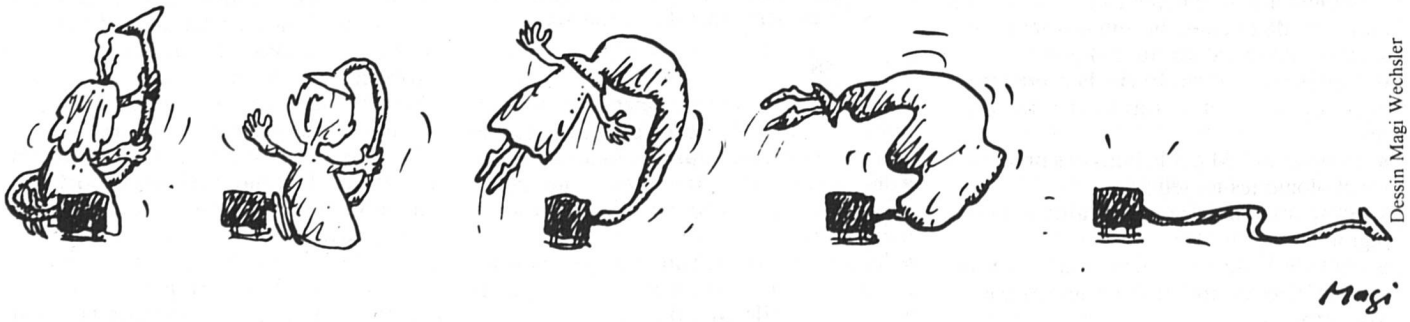

Dessin Magi Wechsler